

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Nom du produit : PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS - ACTION A**

Code ISIN : FR0000422859

**Initiateur du produit : Financière ARBEVEL**

Contacts : Site internet : [www.arbevel.com](http://www.arbevel.com).

Appelez le 01 56 59 21 42 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Financière ARBEVEL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Financière ARBEVEL est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-111 (la "Société de Gestion").

Date de production du document d'informations clés : 02/01/2023.

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS - ACTION A est un compartiment de la SICAV PLUVALCA

Durée : 99 ans

Objectifs : Bénéficiant d'une gestion dynamique, PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS a pour objectif d'obtenir à long terme une performance supérieure à l'indice de référence CAC Mid and Small, au travers d'une sélection de titres « stock picking ».

L'indicateur de référence est le CAC Mid and Small, calculé sur les cours de clôture de Bourse et dividendes réinvestis.

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

Afin de prendre en compte les opportunités et risques liés aux éléments extra-financiers des sociétés de l'univers, le fonds devra à tout moment afficher une note ESG moyenne supérieure à la moyenne de son univers d'investissement, une fois retirés les deux derniers déciles de l'univers, sur la base des notations d'un prestataire externe, d'après une méthodologie Best in Universe. La note du prestataire est modifiée de façon à forcer une pondération de 50% du pilier gouvernance, les autres piliers étant pondérés au prorata des 50% restants. Dans l'hypothèse où une société ne serait pas notée par le prestataire, le gérant peut procéder lui-même à la notation selon la même méthodologie. À tout moment, 10% du fonds maximum sera investi dans les sociétés non notées.

La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque dossier par les gérants. Les décisions d'investissement dépendent essentiellement de l'importance du potentiel d'appréciation mesurée par l'écart entre le cours actuel et le cours objectif, du niveau de risque de l'investissement, tout en respectant le critère de sélectivité ESG.

La gestion des risques est optimisée par la limitation de poids des petites et très petites valeurs à niveau de risque élevé et un grand nombre de lignes dans le portefeuille.

Dans le but de mieux appréhender les enjeux extra-financiers des sociétés, l'équipe de gestion dispose également d'un modèle ESG de notation interne, en sus du modèle externe, permettant de renforcer le dialogue avec les sociétés sur leurs enjeux de développement durable.

Le compartiment dispose du Label ISR de l'Etat français et correspond à l'article 8 du Règlement SFDR.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des petites capitalisations (Small Caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment investira essentiellement en valeurs mobilières françaises de petites et moyennes capitalisations. Elles sont choisies parmi tous les secteurs d'activité sans discrimination, à l'exception des secteurs du tabac et du charbon, tel que prévu dans la politique d'exclusion de la société de gestion.

PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS est investi en permanence à 75% minimum de l'actif net en actions éligibles au PEA et sera exposé, entre 60 % minimum et 110% maximum de l'actif net sur le marché des actions de toutes capitalisations de la zone euro dont 25% en actions de pays de la zone euro hors France.

Le compartiment pourra également investir sur le marché libre dans la limite de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 40% de l'actif net en titres de taux de toutes notations à l'acquisition et en cours de vie dont 20% en titres de risque haut rendement dits « spéculatifs ».

Il pourra avoir recours aux obligations convertibles françaises dans la limite de 10% de l'actif net sans critère de notation.

Le compartiment peut être exposé jusqu'à 25% maximum de son actif net au risque de change.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le compartiment peut intervenir sur des contrats financiers et des titres intégrant des dérivés dans un but d'exposition aux risques actions et de taux, ainsi que de couverture sur les risques actions, de taux et de change.

Il peut également effectuer des emprunts d'espèces et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné à tous types d'investisseurs (investisseurs non professionnels, investisseurs professionnels et contreparties éligibles). Il est destiné à des investisseurs avec des connaissances théoriques et expériences des produits d'investissement et des marchés financiers basiques, moyennes ou avancées.

Ce produit ne s'adresse pas aux investisseurs qui ne pourraient pas supporter une perte en capital. Le produit n'offre pas de garantie en capital.

Ce produit ne s'adresse pas aux investisseurs qui cherchent une préservation de leur capital ou le versement de revenus. Il s'adresse aux investisseurs qui ont pour objectif une croissance de leur capital.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de la période de détention recommandée.

Assurance : Non applicable

Dépositaire : SGSS



### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	606 EUR	2 714 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,1%	4,0% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,4% avant déduction des coûts et de 6,4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,2% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts :

		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>		
<b>Coûts d'entrée</b>	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 2% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	1% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	98 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2,39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	234 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	42 EUR

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

Des coûts de sortie peuvent s'appliquer.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de la période de détention recommandée.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de difficulté relative à votre investissement, vous pouvez contacter la personne qui vous a vendu le produit ou nous faire part de votre réclamation à l'adresse email suivante : [investisseurs@arbevel.com](mailto:investisseurs@arbevel.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : 20 rue de la Baume, 75008, Paris.

Les informations relatives à la procédure de traitement des réclamations de Financière ARBEVEL est mise gratuitement à disposition des investisseurs sur simple demande.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

RÉGIME FISCAL : Le compartiment est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'Actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Il dispose également du Label ISR de l'Etat français. La charte ISR de FINANCIERE ARBEVEL est disponible sur le site internet <https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr>.

Les informations relatives aux performances passées ainsi que l'historique des scénarios de performances sont disponibles sur le site internet de Financière ARBEVEL à l'adresse suivante : <https://www.arbevel.com/fr/nos-fonds/pluvalca-france-small-caps>.